EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 16 décembre 2016

DÉLIBÉRATION

N° 124 - 16.12.2016

En exercice....26
Présents.....22
Votants.....23
Abstention.....0

AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, PATRIMONIALES ET SPORTIVES
19. EQUIPEMENTS SPORTIFS
FONDS DE CONCOURS
Commune d'Ars en Ré – Création d'une aire multisport
Versement du solde

L'AN DEUX MILLE SEIZE,
Le 16 décembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 12 décembre 2016, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines M. Gilles DUVAL, M. Jean-Jacques BLANC,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAITRE, Mme Isabelle RONTE, M. Francis VILLEDIEU,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :
M. Gérard JUIN (donne pouvoir à M. Jean-Pierre GAILLARD), Mme Isabelle MASION-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), M. Jean-Paul HERAUDEAU, M. Patrice RAFFARIN (donne pouvoir à M. Didier BOUYER).

Secrétaire de séance : M. Francis VILLEDIEU.

* * * * *

AR PREFECTURE
017-241700459-20161216-D2016124-DE
Reçu le 19/12/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 16 décembre 2016

DÉLIBÉRATION

N° 124 - 16.12.2016

En exercice....26
Présents.....22
Votants.....23
Abstention.....0

AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, PATRIMONIALES ET SPORTIVES
19. EQUIPEMENTS SPORTIFS
FONDS DE CONCOURS
Commune d'Ars en Ré – Création d'une aire multisport
Versement du solde

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment le V de l'article L.5214-16, modifié par l'article 186 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Budget Primitif du budget principal voté par le Conseil Communautaire en date du 6 avril 2016,

Vu la délibération n° 49 en date du 26 mai 2016 portant l'attribution d'un fonds de concours à la commune d'Ars en Ré pour la création d'une aire multisports,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 5 décembre 2016,

Considérant que la demande de la commune d'Ars en Ré en date du 21 mars 2016 répond en tout point à la délibération portant sur l'aide aux communes membres pour la réalisation de leurs équipements sportifs ;

Considérant l'achèvement des travaux et le contrôle des pièces comptables présentées par la commune d'Ars en Ré ;

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2016 ;

Il convient, dès lors, d'arrêter le montant définitif du fonds de concours attribué par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré.

Montant définitif De l'opération	Subventions perçues par la Commune	Restant à la charge de la Commune	Montant total du fonds de concours communautaire	
58 950,00 €	**14 086,20 €**	**44 863,80 €**	**17 685,00 €**	
			1er versement	**Solde**
			7 043,20 €	**10 641,80 €**

AR PREFECTURE
017-241700459-20161216-D2016124-DE
Reçu le 19/12/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 16 décembre 2016

DÉLIBÉRATION

N° 124 - 16.12.2016

En exercice....26
Présents.....22
Votants.....23
Abstention.....0

AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, PATRIMONIALES ET SPORTIVES
19. EQUIPEMENTS SPORTIFS
FONDS DE CONCOURS
Commune d'Ars en Ré – Création d'une aire multisport
Versement du solde

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (M. Jean-Louis OLIVIER et Mme Ghislaine DOEUFF ne prennent pas part au vote :

- **d'approuver l'attribution à la commune d'Ars en Ré du solde du fonds de concours d'un montant global de 17 685,00 € pour la création d'une aire multisports,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de fonds de concours ainsi que tous les actes y afférents.**

Affichée le : 19 décembre 2016
Le Président
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

AR PREFECTURE
017-241700459-20161216-D2016124-DE
Reçu le 19/12/2016

AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA CREATION D'UNE AIRE MULTISPORTS A ARS EN RE

ENTRE :

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE, 3 rue du Père Ignace - CS 28001 - 17410 Saint Martin de Ré, représentée par son Président en exercice, Monsieur Lionel QUILLET, habilité à l'effet des présentes par une délibération du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2016,

Ci-après dénommée « la Communauté de Communes »,

D'une part,

ET :

LA COMMUNE D'ARS EN RE, 13 rue du Havre - 17590 Ars en Ré, représentée par le Maire en exercice, Monsieur Jean-Louis OLIVIER, dûment habilité par une délégation à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée « le bénéficiaire »,

D'autre part,

PREAMBULE

Par courrier du 21 mars 2016 la commune d'Ars en Ré a sollicité de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré une subvention d'investissement pour la création d'une aire multisports.

Conformément aux conditions d'éligibilité et d'attribution, ainsi que les modalités administratives et de versement validées par les élus communautaires, la demande formulée par la commune d'Ars en Ré est éligible au financement prévu par les dispositions législatives.

Le montant des travaux portant sur la création de l'aire multisports initialement évalué à 56 344,80 € hors taxes, s'élève finalement à 58 950 €.

Le montant global des subventions attendues était de 28 172,00 € et s'élève finalement à 14 086,20 €.

Par délibération en date du 3 mars 2016, le Conseil Municipal de la commune d'Ars en Ré a sollicité un fonds de concours pour la création d'une aire multisports.

Par délibération n° 49 en date du 26 mai 2016, le Conseil Communautaire a décidé d'approuver l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 14 086,40 € à la commune d'Ars en Ré pour la création d'une aire multisports, et le versement immédiat de la moitié soit 7 043,20€.

Par courrier en date du 15 septembre 2016, la commune d'Ars en Ré a sollicité le versement du solde du Fonds de Concours relatif à la création d'une aire multisports.

PROJET

AR PREFECTURE
017-241700459-20161216-D2016124-DE
Reçu le 19/12/2016

CECI EXPOSE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE I – OBJET

Le présent avenant a pour but d'arrêter le montant définitif du fonds de concours attribué par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré à la commune d'Ars en Ré et destiné à la création d'une aire multisports.

Les autres dispositions restent inchangées.

ARTICLE II – MONTANT DU FONDS DE CONCOURS

Considérant l'achèvement des travaux et les pièces comptables présentées par la commune d'Ars en Ré en Ré, la Communauté de Communes de l'Ile de Ré accorde au bénéficiaire un fonds de concours d'un montant global de 17 685,00 € pour la rénovation de la salle polyvalente.

Fait à Saint Martin de Ré en deux exemplaires originaux le

Pour la Communauté de Communes,
Monsieur Lionel QUILLET,
Président

Pour la commune d'Ars en Ré,
Monsieur Jean-Louis OLIVIER ,
Maire

PROJET

AR PREFECTURE
017-241700459-20161216-D2016124-DE
Reçu le 19/12/2016